

**Rapport de gestion
présenté pour l'Assemblée générale
pour l'année 2021-2022**

Philippe Herminjard, Secrétaire

1. Les activités durant l'année écoulée

La sortie de la pandémie nous a permis d'organiser les séances de travail en présentiel à Paudex pour la plupart. Le président et les vice-présidents se sont réunis à 6 [8]* reprises en séance de Bureau. En plus, ils ont représenté la Fédération dans diverses séances au niveau vaudois (CIVV, VITI+, CTT, Office de la marque de qualité *Terravin*, Commission des Premiers grands crus, différentes commissions techniques pour la flavescence dorée, la dématérialisation des droits de production VV20, FAPPAC, la Conférence des gérants Prométerre, et autres groupes de travail particuliers) pour défendre l'intérêt vigneron. Compte tenu d'un nombre d'objets modeste à traiter après la sortie de la pandémie, le Comité cantonal quant à lui, s'est réuni une fois [1].

Les délégués vaudois ont suivi à 7 [7] reprises les travaux du Comité et de l'Assemblée des délégués de la Fédération suisse des vignerons (FSV) ainsi que les assemblées et travaux de diverses institutions faîtières au plan suisse (salaires agricoles, assurance récolte, AOP-IGP, Interprofession de la vigne et du vin suisse IVVS, Swiss Wine Promotion (SWP), CHANGINS, Forum vitivinicole suisse, etc.). Ainsi, les sensibilités de toutes les régions du vignoble vaudois sont représentées tant en Pays de Vaud qu'à Berne !

Le président, François Montet est toujours très sollicité pour participer à des groupes de travail tant au niveau fédéral qu'au niveau cantonal sur des thèmes tels que l'engagement de migrants, les négociations tripartites (Service de l'emploi, syndicats agricoles, Prométerre) concernant le contrat type de travail agriculture (CTT) et l'assurance mutualisée comprenant la grêle et le gel notamment.

Nous relevons ci-dessous les actions qui ont le plus mobilisé notre secrétariat durant le dernier exercice.

1.1 Contributions et finances

Le montant des rentrées de contributions à la FVV note un léger recul après s'être accru durant la pandémie. La confiance est maintenue, car la défense professionnelle reste le maître-mot de notre corporation pour la défense de nos métiers dans ce secteur économique important de l'agriculture.

Pour les sympathisants, nous gérons le fichier qui compte 481 sympathisants. Ce dernier tend à diminuer chaque année (-4% de cotisants sur la moyenne des trois dernières années). Rappelons que les sympathisants sont d'anciens membres et amis du vignoble vaudois qui soutiennent notre corporation par une cotisation simple de Fr. 50.-/an. Pour

*[x] valeurs de l'exercice précédent.

devenir membre ou sympathisant de la Fédération, l'argumentaire est à disposition sur www.fvv-vd.ch.

La FVV cotise à la Fédération suisse des vignerons pour en être membre et influencer la défense professionnelle dans un sens gagnant. Cette dernière est membre à part entière de l'Union suisse des paysans et nous permet d'être soutenus au Parlement et d'être reconnus comme partenaire de poids face aux autres secteurs agricoles défendus par la faïtière suisse. Cet avantage est désormais encore renforcé par la nomination en avril dernier de Jacques Bourgeois CN, ancien directeur de l'USP à titre de président de la Fédération suisse des vignerons.

1.2 Modifications législatives

1.21 Modifications de la réglementation cantonale :

1.211 RLPV et VV20

Le RLPV ayant été adapté il y a quelque deux ans, le système d'enregistrement des données dans l'application informatique (VV20) doit encore être mis à jour. Le logiciel est développé pour quatre cantons viticoles romands et pose encore quelques problèmes à régler en collaboration avec la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV).

1.212 Flavescence dorée

Le vignoble vaudois apprend à vivre avec cette maladie qui peut obliger jusqu'à l'arrachage des ceps. Nous suivons de très près son développement et les conséquences législatives qu'elle engendre, en priorité sur les régions géographiques concernées, sur les méthodes de lutte et sur les produits de lutte autorisés.

1.22 Modification de la législation fédérale :

1.221 Initiative sur l'élevage intensif – votation fédérale du 25.09.22

Une fois de plus, le peuple suisse – alémanique en particulier – a refusé de manière assez cinglante l'initiative sur l'élevage qui aurait fait baisser la production animale indigène au profit de l'importation. Le secteur viticole n'était pas concerné mais la FVV a appelé à refuser cet objet par solidarité sectorielle.

D'autres initiatives hostiles à la production agricole suisse sont en gestation et il s'agira, là aussi, de défendre les intérêts agricoles en priorité.

1.222 Les contrôles de cave

Rien de nouveau depuis l'an dernier, un an de perdu ! Notre fédération accompagnée de la FSV contestent les nouveaux tarifs du Contrôle suisse du commerce des vins (CSCV) et continuent à chercher des solutions permettant d'alléger les poids financier et administratif de ces contrôles. Le dialogue à ce sujet avec l'OFAG est malheureusement gelé par les procédures judiciaires engagées suite aux dénonciations d'entreprises qui refusent le contrôle du CSCV principalement des vignerons-encaveurs¹. En conséquence, les factures des contrôles fédéraux ne baissent pas.

1.223 La migration de l'AOC à l'AOP-IGP

Du côté de la Confédération, rien ne change. Mentionnons toutefois l'existence d'un groupe de travail entre une délégation FSV/IVVS et l'OFAG pour réfléchir sur ce dossier.

¹ Selon les rapports du CSCV 2020 & 2021.

Le projet reviendra lors du lancement d'un paquet ficelé d'une prochaine politique agricole (PA26 ?).

1.3 Formation professionnelle

Les commissions fédérales concernées ont publié les titres désormais retenus pour les détenteurs de CFC (viticulture et cave) :

- «Viniculateur -trice» CFC Orientation «Vigne» ou Orientation «Cave» .
- «Weinfachmann / Weinfachfrau» EFZ Fachrichtung «Winzer» oder Fachrichtung «Kellerwirtschaft».
- «Vitivinicolto» «Vitivinicoltrice» AFC Orientamento «Vigna» o Orientamento «Cantina».

La révision de la formation initiale prend désormais forme. L'apprentissage se dirige vers une formation en quatre ans.

Le nombre d'apprenti-e-s en viticulture s'était raffermi ces dernières années mais on observe un arrêt de l'augmentation en 2021. Les cavistes suivent le mouvement à la hausse. Malgré les difficultés économiques désormais structurelles, nos métiers attirent toujours autant les jeunes vocations.

Formation professionnelle viti - vini										Moyenne
Titres CFC										
Année	13	14	15	16	17	18	19	20	21	
Viticulteur/trice	46	70	67	55	73	54**	71	77	56	69 - 19%
Caviste	28	16	33	27	24	28	27	23	31	26 + 20%

** dont 1 AFP en cult. spéciales

** dont 1 AFP en cult. spéciales

En viticulture, les besoins en main-d'œuvre qualifiée dépassent toujours l'offre. La FVV encourage les patrons et/ou les chefs de culture à former des apprenti-e-s et les jeunes à devenir viticultrices ou viticulteurs.

Les formations duales ou supérieures (brevet et maîtrise) relèvent de la responsabilité d'AGORA qui défend les intérêts vignerons dans la commission fédérale AgriAliForm. Le comité de la FSV suit l'évolution du cadre de formation avec attention.

Le vignoble suisse et vaudois en particulier bénéficient des services d'un centre de compétences et de formation de haut rang avec les écoles de CHANGINS. Sachons en profiter, car c'est grâce à la formation et à la recherche viticole liée que nos crus s'amélioreront encore face à une concurrence étrangère toujours plus aiguisée.

1.4 Plan de relance vitivinicole vaudois

Nos autorités cantonales l'ont compris, la [crise viticole est structurelle](#). Pour en sortir, le plan représente le gros dossier de ces derniers mois en matière de défense professionnelle. Il s'agit de relancer l'économie vitivinicole, donner des perspectives de développement à ce secteur économique et offrir de l'espoir aux jeunes qui embrassent nos métiers !

Olivier Mark, membre émanant de la FVV pour tenir la présidence de la CIVV, travaille en très étroite collaboration avec l'autorité pour construire les mesures de soutien qui s'étirent sur cinq ans dès 2023.

Voir plus sous point 2.12.

1.5 Vins de la Ville de Lausanne

Au sujet de l'action de promotion de ses vins par une promotion à bas prix en 2020, la

chose a été portée au Conseil d'État via le Grand Conseil pour connaître la position du gouvernement face à ce genre de promotion par la Ville de Lausanne. Le Conseil d'État a répondu que le canton soutient activement le secteur vitivinicole et ne peut qu'appeler les acteurs du marché à œuvrer de concert, dans un climat de concurrence sain, afin de renforcer durablement ce secteur économique. Le Conseil d'État précise que les pertes financières liées au déficit d'une domaine viticole communal ne sont pas incluses dans la péréquation intercommunale. Dont acte !

1.6 Commune de Champagne AOC

Le dossier continue son chemin au niveau du [Tribunal fédéral](#) avec le soutien plein et entier du Conseil d'État. Le suivi du dossier est disponible dans l'espace membres [fvv-vd.ch](#).

1.7 PAC Lavaux

Depuis l'an dernier, le dossier est resté à l'interne de l'autorité sans nouvelles pour nous. Les informations et le suivi du dossier sont également disponibles sur [fvv-vd.ch](#).

1.8 Pas de boissons alcoolisées chez Migros

Notre fédération a écrit à la direction Migros et la Fédération suisse des vignerons nous a suivi pour encourager la grande coopérative à convaincre les sociétaires de voter en faveur de la vente de boissons alcoolisées et de favoriser ensuite le vin suisse exclusivement.

Cela n'a pas suffi, les neuf coopératives régionales ont toutes refusé entre 55,3 et 80,3 % de NON!

2. Les enjeux pour 2022-2023 et futurs

2.1 La Politique agricole

Nous sommes bientôt en 2023 alors que la Politique agricole menée par la Confédération est un outil bien huilé et l'exemple maîtrisé de l'anticipation. L'étape de la PA22+ a démontré que le paquet était peut-être trop bien ficelé ? Trop technocratique et difficile à digérer après plus de vingt ans de révision de la loi sur l'agriculture ?!

Du point de vue agricole, le paquet était trop vert, pas assez social, trop administré, insuffisamment inscrit dans une agriculture productive ? Sur le plan viticole, le passage de l'AOC à l'AOP-IGP n'a convaincu personne à tel point que le Conseil fédéral l'a retiré rapidement du paquet quand bien même le paquet fut refusé dans son entier.

Outre l'avis des acteurs les plus concernés, les milieux agricoles, le monde politique s'en est largement mêlé et l'Intervention parlementaire 19.475 a relancé la réflexion autour de la politique agricole. Le paquet initial est désormais repris par tranches de salami pour tenter de faire avancer les causes pour lesquelles tout le monde est d'accord. Mentionnons les mesures sociales et le statut des femmes exploitantes par exemple. Pour l'avenir, le système alimentaire sera considéré dans la nouvelle politique.

Lors de la dernière consultation sur le train d'ordonnances agricoles 2022, les faïtières agricoles fédérales et cantonale (VD) ont défendu les éléments suivants qui n'ont toujours pas été retenus depuis que nous les réclamons :

- le bio parcellaire : les secteurs des branches agricoles spéciales en particulier, à savoir l'arboriculture fruitière, la viticulture et la culture maraîchère, demandent depuis très longtemps la possibilité d'exploiter une partie de leur exploitation en culture biologique,

ce qui leur a toujours été refusé par la Confédération. Ces secteurs agricoles à haute valeur ajoutée peinent à reconvertir leur exploitation en une seule fois, car les risques économiques sont énormes si la situation phytosanitaire et le climat leur est défavorable durant leur période de reconversion.

- de nouveaux critères d'octroi de contributions pour les vignes en pente : Dès 45 % de pente, les risques d'accidents sont décuplés, car les engins roulants sont régulièrement proches du point de rupture avec l'adhérence au sol. Des accidents ont déjà été dénombrés, ce qui justifie l'abaissement du plancher d'octroi de contribution pour fortes pentes à 45 %.

Pour ces deux objets – pourtant portés à la connaissances des grandes centrales agricoles cantonale, romande et nationale – nos propositions n'ont pas été reprises, ce que nous pouvons regretter.

2.2 La défense professionnelle cantonale

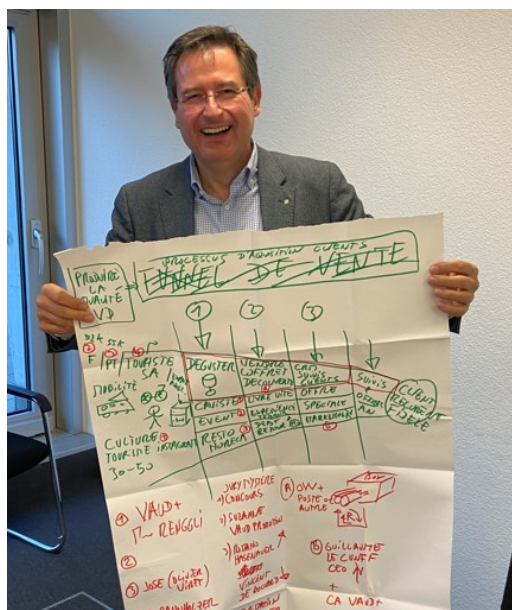
2.21 Renouer avec un marché favorable au vin vaudois

Après deux ans marqué par des ventes de vin perturbés par la pandémie et une année 2021 faible en volume de vin produit, il est temps de mettre nos crus en position gagnante avec la dernière vendange. Un joli volume et une qualité suprême nous permet l'espoir de recoller au marché avec plus d'atouts. Il y a de quoi se réjouir mais notre marché ouvert et mondialisé ne doit pas nous faire oublier que la concurrence est vive et loin d'être loyale sur les plans environnemental et social.

Dès lors, la communication pour tous nos efforts consentis depuis l'apparition de la Production intégrée dans les années nonante et la mise en place de conditions sociales guère comparables au plan international (Contrat type agriculture tripartite, assurances sociales, etc.) est primordiale pour avoir du succès. A cette fin, nous comptons sur l'Office des vins vaudois pour vendre l'image du vin vaudois mais le message du vigneron lui-même auprès de sa clientèle est très important et des plus efficaces pour convaincre nos consommateurs à boire local et indigène.

Il faut susciter et développer la demande, l'offre suivra.

2.22 Les travaux en cours de la CIVV



Olivier Mark écrit les prémices du PRV avec ses collègues du Bureau FVV

Outre les travaux ordinaires et habituels de l'interprofession, le président Olivier Mark s'est concentré sur le Plan de relance viticole vaudois (PRV) avec courage et détermination.

Après avoir été examiné et amendé par l'autorité, le plan a été validé un jour avant la fin de la législature politique par Philippe Leuba en juin dernier. Le Conseiller d'État voulait qu'il soit le fruit de l'acceptation de lui-même (élu sortant) et de Valérie Dittli (nouvelle Conseillère d'État). Dans les grandes lignes, les mesures seront soutenues par l'État de Vaud. Les détails doivent encore être précisés avant que l'on puisse communiquer sur les mesures effectivement soutenues.

Retenons que le plan est conditionné à la nécessité d'avancer sur la révision de notre système

d'appellations d'origine. Pour cela, un chef de projet sera engagé qui suivra les travaux d'un comité de pilotage, lui-même à l'écoute d'un groupe de travail assez large qui représentera l'ensemble des acteurs de la branche. Le financement lié au poste de chef de projet sera financé par la DGAV pour une période limitée en principe à un an.

Le détail des mesures pouvant être soutenu par l'autorité, il devrait être présenté lors de la Journée du vignoble vaudois 2022 à Bonvillars. Valérie Dittli, Conseillère d'État, Cheffe du Département des finances et de l'agriculture, devrait faire une déclaration publique à ce sujet.

2.23 Autres projets de la CIVV

- Innovation dans le vignoble : les idées ne manquent pas mais leurs réalisations nécessitent parfois la construction de bâtiments ou d'infrastructures qui sont régulièrement refusées par l'autorité de l'aménagement du territoire. Dans ces conditions, il n'est pas facile d'innover ! L'amour des lois et l'inflexibilité administrative vaudoises sont parfois difficiles à suivre en comparaison à d'autres cantons.

- Droit de coupage de 25% au lieu de 15% : Dans la perspective de revoir notre système d'appellations d'origine, le projet est largement hypothéqué.

2.24 Contrôles de cave

Notre Fédération via la FSV conteste avec force les nouveaux tarifs du Contrôle suisse du commerce des vins et continuera les discussions pour trouver des solutions permettant d'alléger les poids financier et administratif de ces contrôles pour nos membres. Voir également pt. 1.222.

2.3 **Survivre dans un marché mondialisé**

Depuis quelques mois, le livre « Vins et vigneronnes suisses à l'épreuve de la mondialisation : défis et perspectives » écrit par Jean-Paul Schwindt, économiste et sociologue, fait l'objet d'une importante promotion en Romandie. L'ouvrage est bien documenté et représente une source historique intéressante au plan de l'ouverture des frontières au commerce de vin et de la globalisation des contingents d'importation de vins naturels. De nombreuses personnalités ont été auditionnées par l'auteur mais on peut regretter le manque de témoignages provenant des responsables de la défense professionnelle des vignobles romands.

Les handicaps de la branche vitivinicole sont identifiés avec une vision réaliste. On peut citer :

- L'absence de superposition identitaire entre la Suisse et ses vins. La production est principalement latine et le marché potentiel est alémanique !
- L'asymétrie de l'économie vitivinicole : le pays consomme 70% de vin rouge et 30% de vin blanc, or le vignoble produit 60% de vin blanc et 40% de vin rouge !
- Le vin suisse manque de notoriété historique.
- La promotion de nos vins se réalise « région vs région ».
- La barrière linguistique pour vendre du vin romand en Allemagne freine les vigneronnes.

Les conclusions peuvent être partagées : Pour assurer un élan de solidarité large, il faut que la crise soit dure pour tous. Or, la crise actuelle ne frappe pas tous les acteurs de la même manière.

2.4 La défense professionnelle au plan suisse

2.41 Sur la scène politique à Berne

Après les nombreux échecs parlementaires des élus romands et tessinois pour soutenir la production indigène et freiner l'importation de vin, on constate que les derniers objets allant dans ce sens non traités en plénum ont été retirés par leurs auteurs.

Au plan politique, seuls deux interpellations, suivent le parcours parlementaire : l'instauration de la réserve climatique (Iv. pa. 22.405) et le renforcement de la promotion des ventes (Mo CER N 22.3022) pour les vins indigènes. La première permettrait d'instaurer une mesure intelligente pour réguler l'offre de vin sur un marché très concurrentiel et la seconde offrirait la possibilité d'augmenter le budget alloué pour promouvoir le vin suisse de quelque 6,2 mio CHF annuel.

On sait que la réserve climatique n'est pas soutenue par l'Office fédéral de l'agriculture et par conséquent, la pression politique devra être importante pour imposer cet outil de gestion de l'offre de vin déjà utilisé dans l'Union européenne notamment. La promotion des ventes pour les produits agricoles fait partie des rares mesures que n'interdisent pas les règles de l'OMC, c'est pourquoi n'ayons pas peur d'en user avant leur prohibition. En effet, les hygiénistes et autres abstinentes bien pensants veulent faire interdire la publicité sur les boissons alcoolisées ... Il est l'heure de défendre le projet !

Alors que les nombreuses interventions politiques en faveur du vin suisse et d'un certain protectionnisme n'ont pas abouti, il s'agit de ne pas se tromper de cible et ne pas revivre les effets négatifs d'un scrutin du peuple suisse comme ce fut le cas en 1989 avec le [vote favorable aux vins étrangers](#) suite au référendum lancé par Denner.

2.42 Projet de Fonds du marché suisse du vin

A l'étude et en discussion depuis quelques années au niveau suisse, la création du Fonds du marché suisse du vin nécessite une étude fine de faisabilité. Un mandat de recherche à son sujet a été donné à Jacques Chavaz, ancien Directeur suppléant de l'OFAG. Ses conclusions ont été récemment présentées aux acteurs nationaux de la branche.

Le but défini est le suivant: Doter la branche vitivinicole d'une base financière stable et d'instruments efficaces pour:

- Observer le marché
- Renforcer la promotion collective et l'image du vin dans une optique de plaisir et de consommation modérée
- Développer la formation continue et les conseils pour davantage de compétences entrepreneuriales
- Promouvoir la recherche et l'innovation, faciliter l'adaptation des structures
- Intervenir rapidement en cas de crise ou de développements imprévus

Les conditions de réussite dépendent prioritairement d'obtenir du Conseil fédéral l'extension de l'obligation de cotiser aux non-membres par la force obligatoire. Les produits de la vente directe ne peuvent pas être soumis à des contributions obligatoires. Ce principe est ancré au niveau de la loi actuellement. Au niveau interprofessionnel, seule la restructuration de l'IVVS pour inclure l'ASCV est possible. Formellement, l'Interprofession de la vigne et du vin suisse pourrait devenir l'Interprofession suisse de la vigne et du vin (ISVV). Soyons réalistes, l'ISVV et son fonds ne pourraient fonctionner qu'avec l'activation de la « force obligatoire ».

Les aspects juridiques sont très complexes entre droit national et droit international.

Budget : actuellement l'IVVS dispose d'un budget limité à la qualité et aux vente de

CHF 1,4 mio. Dans une projection, le montant atteint CHF 7 mio avec déploiement de plusieurs autres mesures bénéficiant aux vins suisses en particulier. Voir tableau ci-après.

Au niveau des contributeurs, la production verserait CHF 670'000, l'encavage CHF 730'000 et le commerce CHF 5'700'000. Les dispositions concernant le prélèvement restent à définir.

Mesures	Marché total	Vins suisses	Service général	Intervention marché	Bénéfice non-membres
Observation du marché	X		X		X
Promotion qualité et ventes		X	X		X
Prévention	X		X		X
Recherche, innovation	?	X	X		X
Formation, conseils	X		X		?
Améliorations structurelles		X	X		?
Mesures de crise		X		X	X

En conclusion, le consultant défend le projet, car le Fonds du marché suisse du vin, c'est :

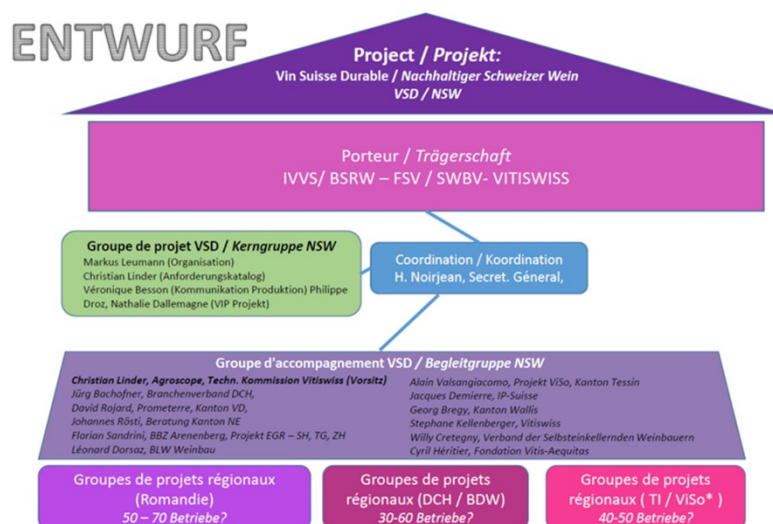
- ❖ Un projet séduisant
 - pour davantage de solidarité et une orientation dynamique de la branche
 - pour une assise financière pérenne pour la promotion et les mesures d'entraide
 - pour des interventions rapides en cas de crise
- ❖ Un projet réalisable
 - avec une démarche participative et inclusive
 - avec une organisation de projet performante, qui ne laisse aucune question sans réponse
 - avec la rigueur nécessaire pour obtenir la force obligatoire

S'agissant des prochaines étapes, ce projet doit être mis en discussion au sein des comités de la FSV, IVVS et ASCV avant d'aller plus loin. Puis un gros travail est à prévoir en termes de communication auprès de la base, d'acceptation par l'autorité (OFAG, CSCV). Une structure professionnelle représentative devra être établie enfin.

2.43 Viticulture suisse durable

Le projet a débuté en 2021 sur divers concepts de durabilité avec l'examen des labels, des projets, des directives, des instructions, des lois, des plans d'action. L'intervention parlementaire 19.475 a été développée mais il manque encore une vision commune.

La stratégie fédérale consiste à répondre à l'initiative parlementaire citée plus haut. L'OFAG souhaite que les branches prennent une part de responsabilité dans l'évolution de leurs production vers plus de durabilité. La Confédération a la volonté de soutenir la



branche de manière coordonnée pour être efficace.

Concrètement, VITISWISS, IP-Suisse (IPS) et EGR (projet régional d'un groupe de producteurs de Suisse orientale : SH, TG et ZH) valident une coopération et un développement commun.

Un cahier des charges déjà validé par VITISWISS doit être finalisé par les autres partenaires. Il y a loin de la coupe aux lèvres ... mais le dossier avance.

2.44 La FSV et l'IVVS maintiennent leur collaboration

Avec des objectifs partagés et bien compris des Conseillers nationaux Jacques Bourgeois (Président de la FSV) et Marco Romano (Président de l'IVVS), on converge vers les réalisations de projets communs. Les enjeux sont politiques et nécessitent du savoir-faire et beaucoup d'abnégation pour des avantages pour notre secteur. Ils ont toute notre confiance et notre soutien. Mentionnons en priorité les succès parlementaires sur la réserve climatique (l'administration reste à convaincre) et le renforcement de la promotion des ventes des vins suisses (les parlementaires doivent débloquer des fonds).

2.45 Réunions entre autorité fédérale, production, interprofession, grande distribution (GD), secteur HORECA et SWP

Sous le patronage de Guy Parmelin, Conseiller fédéral, les réunions sont désormais régulières depuis leur création à fin 2019. Elles ont déjà débouché sur des mesures concrètes de soutien promotionnel pour le vin suisse.

Ces réunions sont un signe significatifs de l'importance de l'enjeu compris par tous les participants. Elles sont initiatrices de mesures à soutenir.

2.46 Lobbyisme au Parlement sur les questions spécifiquement vitivinicoles

En viticulture comme pour l'agriculture en général, l'essentiel se décide à Berne entre le Parlement, le Conseil fédéral et les offices de la Confédération. A l'automne 2023, auront lieu les élections fédérales. Nos milieux professionnels doivent se mobiliser pour convaincre nos professionnels de participer à la nouvelle composition du Parlement. Si les candidats qui nous représentent le mieux sont élus, nous aurons de l'écoute et du soutien.

2.47 La défense professionnelle, une profession de foi

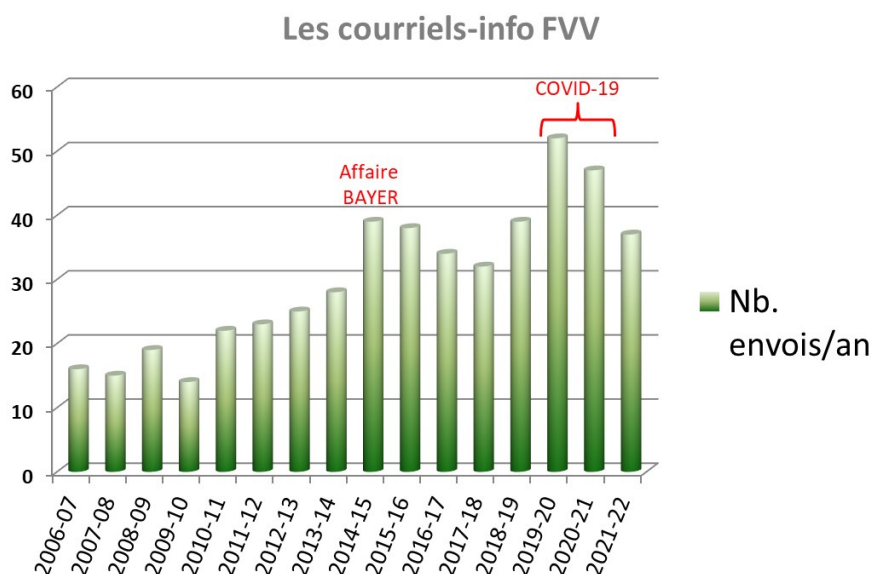
En conclusion, tous les éléments mentionnés plus haut sont les principaux problèmes de portée générale que nous avons eu l'occasion sinon de résoudre, du moins d'aborder, d'étudier et d'approfondir. La FVV s'est efforcée d'œuvrer avec le constant souci non seulement de faire respecter les dispositions légales sur lesquelles peut s'appuyer aujourd'hui notre viticulture, mais encore avec la volonté d'améliorer la situation du vigneron et de sa famille, non en recherchant l'action spectaculaire, mais l'efficacité, la solution pratique. Nous n'avons jamais manqué de promouvoir le développement des connaissances professionnelles, et les résultats obtenus sont là pour prouver les efforts remarquables des vignerons vaudois et de leur fédération.

2.5 Communication(s)

Aujourd'hui, dans notre société d'information absolue, le flux des courriel-info de la FVV est toujours bien suivi, car il reste difficile de réunir les membres dans les AG des sections régionales. La FVV reste la section de la FSV qui informe le mieux et le plus richement ses membres.

Actuellement, quelque 550 abonnés sont enregistrés, soit un nombre moins élevé que les

membres FVV ! Inscrivez-vous auprès de notre secrétariat au 058 796 33 76 ou par courriel à info@fvv-vd.ch.



Notre Fédération travaille sans relâche pour entretenir de bonnes relations avec les médias, ce qui facilite une communication active et axée sur le positivisme. Il est très important que nos communications soient cohérentes et conformes à la vision des responsables prioritairement. Si les médias vous interpellent, n'hésitez pas à les renvoyer aux membres du Bureau de la FVV : <https://www.fvv-vd.ch/qui-fait-quoi/vaud/bureau-fvv/>

Prochaine Journée du vignoble vaudois : **9 novembre 2023** dans le vignoble de Lavaux AOC.

2.6 Formation professionnelle

2.61 Révision des plans de formations

La révision de la formation initiale suit son cours. Chaque compétence opérationnelle a été décortiquée en étape et des connaissances scolaires ou en cours interentreprises (CIE) y ont été associées. Les travaux de groupe ont pris du retard. Il reste à se mettre d'accord sur les modalités de la procédure de qualification, des CIE ainsi que de la révision de l'ordonnance de formation.

Concernant les CIE, les discussions vont bon train, car il s'agit de trouver le juste volume de cours qui convienne au patronat dans la mesure où ce dernier doit le financer.

Une consultation interne à la branche est prévue ces prochains mois sur cette révision.

2.62 Projet IMAGO

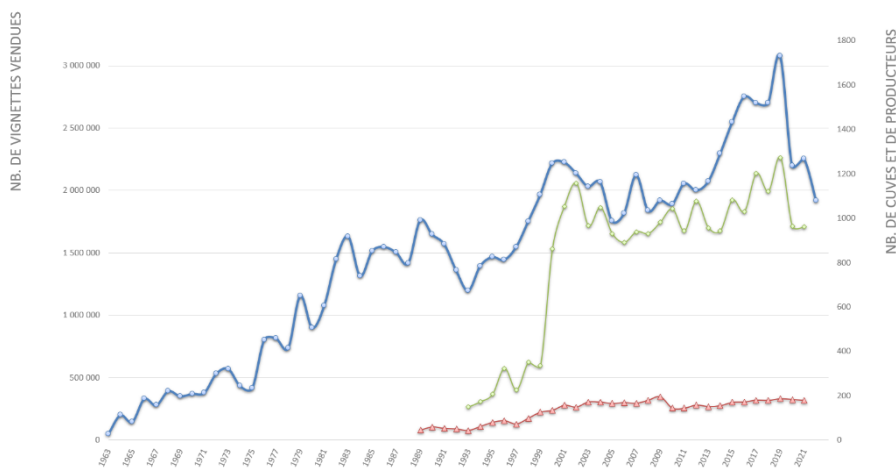
Pas de grande nouvelle depuis un an mais la FVV veillera à ce que la viticulture soit bien maintenue sur le site de Changins en collaboration avec Agroscope. La formation de notre filière doit rester dans un environnement viticole par nécessité et priorité.

3. Terravin, votre marque de qualité !

3.1 Après la pandémie, le faible volume de vendanges 2021 plombe les ventes de vignettes.

La pandémie a largement freiné les ventes de vignettes en 2020 et en 2021. Malheureusement avec le millésime 2021 faible en volume, la reprise n'a pas eu lieu en 2022 (valeur estimée dans le graphique ci-contre). Les faibles volumes produits n'ont pas incité - ou guère -

les lauréats à présenter d'autres cuvées au label pour compenser les volumes de vignettes achetées habituellement. Le nombre de cuvées n'a pas augmenté et les cuves étaient plus petites qu'à l'habitude, d'où un exercice comptable difficile au niveau des recettes pour l'office.



3.2 La promotion se renforce sur le digital

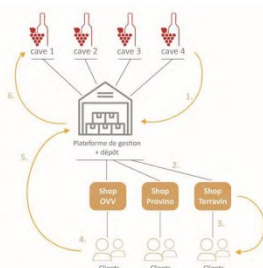
Webshop

Centralisation

1. Livraison des vins par les caves dans un seul dépôt-vente
2. Génération des shops et gestion des produits
3. Communications/promotion par chacune des entités
4. Le client commande en ligne sur le shop particulier
5. Paiement et encaissement de la vente
6. Décomptes + paiements mensuels



Office des Vins Vaudois



Les efforts consentis ces dernières années dans des opérations traditionnelles de promotion ont souvent déçu mais reconnaissons que la pandémie nous ne nous a pas aidé ... Nous recentrons nos efforts dans le digital et développons maintenant une communication dynamique au-travers des réseaux sociaux (Facebook, Instagram, LinkedIn), des vidéos mettant en valeur nos lauréats et un site Internet en constant mouvement et enfin, un webshop

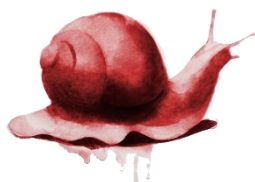
performant. Ce dernier est développé en collaboration directe avec ProVino, l'OVV et l'Office Terravin.

3.3 Terravin, l'as de la sélection qualitative du vin vaudois

L'office Terravin assure l'agrément des candidats au Premier grand cru, la catégorie des vins de garde du vignoble vaudois. Cette catégorie placée au sommet de la hiérarchie qualitative convainc par sa haute qualité reconnue par les milieux avisés.



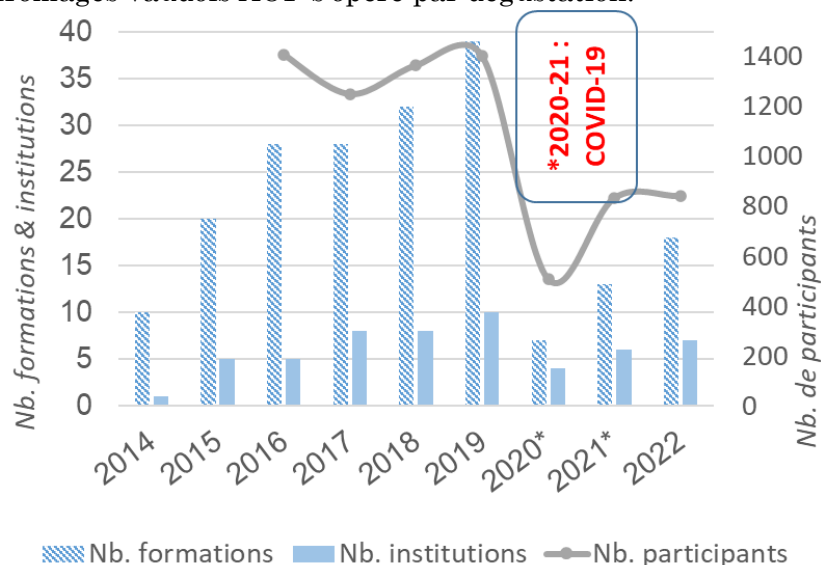
La certifications des deux gammes « *Escargot rouge* », soit l'ORIGINAL et la SELECTION est assurée par les jurys de sélection Terravin. Le vin vaudois issu de l'innovation initié par la CIVV fait son chemin en Suisse alémanique mais pas seulement !



3.4 Formation au bon goût dans les écoles hôtelières

La pandémie est passée par là et nous n'avons pas retrouvé le rythme d'antan, notamment avec GastroVaud. Nous sommes en discussion avec cette institution pour reprendre les formations en 2023. Dans les cours, un fromager et un œnologue expliquent aux élèves la fabrication du fromage AOP et l'élevage du vin Terravin. Enfin, le mariage heureux du vin Terravin avec les fromages vaudois AOP s'opère par dégustation.

En 2022, nous observons le retour du César Rytz qui avait abandonné ces dernières années. Cette activité – qui ne rapporte financièrement rien à court terme – est un gros investissement financier pour nous et nos partenaires. Nos prestations sont toutefois soutenues par la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires que nous remercions infiniment.



Nos activités à considérer à

haute valeur d'intérêt public pour la viticulture et l'agriculture vaudoises permettent de faire connaître et de donner envie à découvrir aux nombreux élèves – pour la plupart étrangers – des écoles hôtelières et de GastroVaud la richesse de nos vins et de nos produits agricoles. Les retours des directions d'écoles sont très enthousiastes pour que *Terravin* et ses partenaires AOP maintiennent cette formation qui a beaucoup de succès auprès des jeunes. Voir la fréquentation dans le graphique plus haut.

À ce jour, plus de 7'600 élèves ont suivi nos formations !



3.5 Promotion coordonnée avec nos partenaires des fromages AOP

Les opérations de promotion, de marketing, de présences dans les salons et expositions diverses peuvent s'opérer à deux, à trois ou à quatre mais toujours avec la présence des vins au label Terravin. Ils sont soutenus financièrement par la DGAV selon le type d'opération et selon la dimension géographique (Vaud ou Suisse).

L'exercice n'a pas toujours été facile à réaliser mais depuis nos premières collaborations en 2013, les opérations communes et coordonnées s'intensifient et la collaboration s'avère toujours plus profitable pour tous. Sur le plan commercial, la pandémie a profité aux fromages alors que les recettes de l'Office Terravin se sont péjorées durant cette période avec la fermeture des restaurants notamment.

Si vous regardez [A Bon Entendeur RTS](#), le 8.11.2022, vous reconnaîtrez que notre label en compte pas pour des prunes !



* * *

Pour en savoir plus sur le label Or *Terravin*, nos lauréats retiendront la date du **4 mai 2023** pour participer à l'Assemblée générale des adhérents que nous espérons vivement vivre ensemble pour fêter l'anniversaire des soixante ans du label !

*TerraVin fêtera ses
soixante ans
d'existence en 2023 !*

* * *

Avec mes remerciements à tous.

Philippe Herminjard
Secrétaire



Bonvillars, le 10 novembre 2022